



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH.

Absents excusés : M. Yves JOURDAN pouvoir à M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN (jusqu'à son arrivée à 20h32 avant le vote sur le point n° 6 inscrit à l'ordre du jour), M. Isidro DANTAS pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Kamel HAMZA, Mme Lydie DULONGPONT pouvoir à Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Mehdi BELKACEM

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

Réf: 2023/12/1 - OBJET : Avenant n° 4 à la Convention de prestations de services avec l'association Du Fun Pour Tous

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la convention du 2 novembre 2020 et les annexes jointes à présente délibération,

Considérant qu'au titre de sa politique éducative et de l'accès des personnes en situation de handicap aux différents services publics, la Ville entend soutenir les projets de développement local d'inclusion,

Considérant la demande d'offre de services présentée par l'Association « DU FUN POUR TOUS » le 8 septembre 2020,

Considérant que l'Association « DU FUN POUR TOUS » a montré sa capacité à développer des actions d'inclusion en structure d'Accueil Éducative par les Loisirs et l'Inclusion (AELI) en Accueil Collectifs de Mineurs (ACM) sur la Ville de SAINT-CYR-L'ÉCOLE ainsi que sur d'autres collectivités territoriales des Yvelines.

Considérant que l'Association « DU FUN POUR TOUS » a déjà été financée par les institutions telles que le Conseil Départemental des Yvelines, les Services Départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport, la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20241218-2024-12-1-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2024

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de contribuer à la mise en œuvre de cette action, sur le territoire de la commune, par l'attribution d'un budget spécifique en vue de bénéficier de l'offre de service de l'Association « DU FUN POUR TOUS ».

Considérant qu'au terme de cette quatrième année de convention, l'Association « DU FUN POUR TOUS » donne pleinement satisfaction aux bénéficiaires, à leurs familles ainsi qu'à la Ville, il paraît judicieux de renouveler cette convention pour une année supplémentaire.

Considérant qu'en lien avec les grilles de salaires référencées dans la convention collective de 1966 régissant les métiers sociaux et médico-sociaux, l'indice de l'éducatrice intervenant sur la commune sera revalorisé,

Considérant que cette revalorisation entraîne, de fait, une augmentation du budget spécifique alloué annuellement à l'Association,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Décide à l'unanimité d'allouer à l'Association « DU FUN POUR TOUS », ayant donné pleinement satisfaction aux bénéficiaires, à leurs familles ainsi qu'à la Ville, un budget global à hauteur de 57 300 € pour l'année 2025.

Article 2 : Approuve les termes de l'avenant n° 4 à la convention de prestation de services du 2 novembre 2020, à conclure entre la Ville et l'Association « DU FUN POUR TOUS », annexé à la présente délibération.

Article 3 : Autorise l'Association « DU FUN POUR TOUS » à utiliser, à titre gracieux, un local destiné à l'Accueil Éducatif par les Loisirs et l'Inclusion, dans un Accueil Collectif de Mineurs (ACM), ouvert durant les vacances scolaires et le mercredi.

Article 4 : Autorise le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention de prestation de services avec l'Association « DU FUN POUR TOUS ».

Article 5 : Dit que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de fonctionnement 2025 de la Ville

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 26 DEC. 2024
et par publication en ligne le : 26 DEC. 2024

Saint-Cyr-l'École,
le : 26 DEC. 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU


Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE



Sonia BRAU






Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20241218-2024-12-1-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2024
Le 24 décembre 2024